

RCS : SEDAN Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00428 Numéro SIREN : 528 234 222 Nom ou dénomination : FINANCIERE JACQUEMARD

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2018 sous le numéro de dépôt 3861

SASU FINANCIERE JACQUEMARD

ROUTE DE VRIGNE-MEUSE
PARC ACTIVITE ECOVERT
08440 VIVIER AU COURT



Dépôt N° 3861 du
- 4 DEC. 2018

COMPTES ANNUELS

ACR-ADC CABINET PIERQUIN
18 RUE EDMOND PIERROT

08000 WARCQ
03-24-59-70-50

Désignation de l'entreprise : SASU FINANCIERE JACQUEMARD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise ROUTE DE VRIGNE-MEUSE		08440 VIVIER AU COURT	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 5282342200024		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 13 0 0 4 2 0 1 8	
		N-1 13 0 0 4 2 0 1 7	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	
Autres créances (3) BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		CK	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATIS Informatique

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :188.....100.....)				DA	188 100	188 100	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence			EK	)	DC		
	Réserve légale (3)				DD	18 810	18 810	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	583 147	504 739	
	Réserves réglementées (3)* (			Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves (			Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	
	Report à nouveau				DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	126 807	118 408	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées *				DK			
	TOTAL (I)				DL	916 864	830 057	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
Avances conditionnées				DN				
TOTAL (II)				DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP			
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs			EI	)	DV	60 030	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	5 412	5 009	
	Dettes fiscales et sociales				DY	49 146	34 442	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA	10 000		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
	TOTAL (IV)				EC	64 558	99 481	
	Ecart de conversion passif * (V)				ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	981 422	929 538	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Ecart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	64 558	99 481	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SASU FINANCIERE JACQUEMARD						Néant	*
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	324 380	FH		FI	324 380	236 020
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	324 380	FK		FL	324 380	236 020	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	44	447	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	324 425	236 468
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	58 535	48 128	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 964	6 044	
	Salaires et traitements*					FY	144 581	105 587	
	Charges sociales (10)					FZ	70 786	45 277	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	195	195
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4	2	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	282 064	205 233
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	42 361	31 234
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	90 000	90 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	993	948	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	90 993	90 948	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	90 993	90 948	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	133 354	122 182	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU FINANCIERE JACQUEMARD

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 540		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 540		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 540)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 007	3 774	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	415 418	327 415	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	288 611	209 007	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	126 807	118 408	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	90 993	90 946	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	44	447	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
DAP EXCEPTIONNELLES SUR IMMOB.SORTIES		1 540			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	x	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture		NA
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	x	
Déroptions		NA
Permanence ou changement de méthodes	x	
Informations générales complémentaires	x	
Informations complémentaires (CICE)	x	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	x	
Etat des amortissements	x	
Etat des provisions		NA
Etat des échéances des créances et des dettes	x	
Composition du capital social	x	
Provision spéciale de réévaluation (1976)		NA
Frais d'établissement		NA
Frais de recherche appliquée et de développement		NA
Fonds commercial		NA
Autres immobilisations incorporelles	x	
Evaluation des immobilisations corporelles	x	
Evaluation des amortissements	x	
Titres immobilisés	x	
Créances immobilisées		NA
Evaluation des matières et marchandises		NA
Evaluations des produits et en cours		NA
Dépréciation des stocks et en cours		NA
Opérations à long terme		NA
Produits nets partiels sur travaux en cours		NA
Différence d'évaluation sur éléments fongibles		NA
Evaluation des créances et des dettes	x	
Avances ou crédits alloués aux dirigeants		NA
Obligations convertibles ou échangeables		NA
Evaluation des valeurs mobilières de placement		NA
Dépréciation des valeurs mobilières de placement		NA
Différence d'évaluation sur les titres		NA
Disponibilités en Euros	x	
Disponibilités en devises		NA
Produits à recevoir	x	
Charges à payer	x	
Charges et produits constatés d'avance	x	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		NA
Primes de remboursement des obligations		NA
Ecart de conversion sur opérations en devises		NA
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	x	

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

Subventions d'équipement NA

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles NA

Montant des engagements financiers NA

Informations en matière de crédit bail NA

Engagement en matière de pensions et retraites NS

Accroissement ou allègement de charges fiscales futures NA

Liste des filiales et participations x

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels NA

Transferts de charges NS

Frais accessoires d'achat NA

Valeurs mobilières NA

Produits et charges sur exercices antérieurs NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

**De la SAS Financière JACQUEMARD sis à VIVIER-AU-COURT (08440), Parc
Activité Ecovert, Route de Vrigne-Meuse dont le secteur d'activité est la gestion
de portefeuille titres (Holding)**

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2018, dont le total est de 981.422 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 324.380 Euros et dégageant un bénéfice de 126.807 Euros, ont été établis selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentation des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin, des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2017 au 30/04/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président de la société.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 31 Décembre 2017, l'Associée unique a décidé de transférer le siège social du 2 rue du Grand ban - ZAC du grand Ban - 08000 LA FRANCHEVILLE à Parc Activité Ecovert - route de Vrigne Meuse - 08440 VIVIER AU COURT, à compter du 2 janvier 2018.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :

La société a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, l'inscription en frais d'établissement,
- en ce qui concerne les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et titres de placement immobilisés, la comptabilisation en charges.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles,
- les coûts de développement,
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosses révisions.

Informations générales complémentaires

Régime de l'intégration fiscale :

Depuis le 1er Mai 2015, la société SAS Financière JACQUEMARD a opté pour le régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

Le périmètre d'intégration comprend :

- société mère intégrante : SAS Financière JACQUEMARD
- société filiale intégrée : SC C.M.T.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt prévoit que les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

Informations relatives au CICE

Le montant du CICE au titre de la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 a fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes pour un montant de 2.382 € et d'une provision de 744 € relative aux salaires de l'année 2018 ; sur l'exercice précédent une provision avait été comptabilisée au titre des salaires couvrant la période du 1er janvier 2017 au 30 avril 2017 pour un montant de 631 €, soit un montant global de 2.495 € enregistré en contrepartie des frais de personnel.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 000		
Constructions sur sol d'autrui	1 950		
TOTAL	1 950		
Autres participations	803 925		
TOTAL	803 925		
TOTAL GENERAL	807 875		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 000	2 000
Constructions sur sol d'autrui		1 950		
TOTAL		1 950		
Autres participations			803 925	803 925
TOTAL			803 925	803 925
TOTAL GENERAL		1 950	805 925	805 925

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol d'autrui	215	1 735	1 950	
TOTAL	215	1 735	1 950	
TOTAL GENERAL	215	1 735	1 950	

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	1 735				
TOTAL	1 735				
TOTAL GENERAL	1 735				

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	91 176	91 176	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	744	744	
Impôts sur les bénéfices	1 151	1 151	
Taxe sur la valeur ajoutée	857	857	
Groupe et associés	70 043	70 043	
Débiteurs divers	477	477	
Charges constatées d'avance	634	634	
TOTAL	165 082	165 082	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 412	5 412		
Personnel et comptes rattachés	8 739	8 739		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 251	16 251		
Taxe sur la valeur ajoutée	21 573	21 573		
Autres impôts taxes et assimilés	2 583	2 583		
Autres dettes	10 000	10 000		
TOTAL	64 558	64 558		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	49 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	100.0000	1 881			1 881

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
NOM COMMERCIAL	2 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Evaluation des amortissements

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

En l'absence de décomposition, les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 20 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	90 240
Autres créances	744
Total	90 984

Créances clients et comptes rattachés :

- Clients factures à établir

Autres créances :

- CICE 2018 à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 739
Dettes fiscales et sociales	2 583
Autres dettes	10 000
Total	17 322

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :

- Frais de déplacements : 127 €
- Honoraires : 3.075 €
- Frais d'actes & de contentieux : 45 €
- Services bancaires : 70 €
- Tickets restaurants : 650 €
- TVA sur FNP : 773 €

Dettes fiscales & sociales :

- Taxe sur les salaires : 1.815 €
- Taxe d'apprentissage : 336 €
- Formation continue : 272 €
- CFE : 160 €

Autres dettes :

- Frais de déplacements : 10.000 €

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	634
Total	634

Charges constatées d'avance d'exploitation :

- Médecine du travail : 64 €
- Téléphonie : 80 €
- Frais de déplacement : 45 €
- Réceptions : 445 €

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	803 925		
Créances clients et comptes rattachés	91 176		
Autres créances	70 043		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	780		

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		90 993

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- EURL A.G.S.JACQUEMARD	8 000	55 406	100.00	8 000	8 000	456		395 961	55 406	
- EURL T.T.H. JACQUEMARD	8 000	835 511	100.00	8 000	8 000			1 369 686	190 788	20 000
- EURL JACQUEMARD JACKY	40 000	1 857 581	100.00	783 776	783 776			5 260 081	166 466	70 000
- SC C.M.T.	100	39 276	99.00	99	99	69 587		2 787	10 437	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- SARL A.M.A.	8 000	33 836	50.00	4 000	4 000			106 816	3 165	
- SCI SCI VILLERS	100	1 243	50.00	50	50			19 887	1 444	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

COM'FIDUCE ARDENNES

7, Rue du Moulin Leblanc
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél : 03-24-37-69-90
Fax : 03-24-55-78-59

Société de commissaires aux Comptes
inscrite près la cour d'appel de REIMS

SASU FINANCIERE JACQUEMARD

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 188 100 €uros

Siège Social :

Parc Activité Ecovert
Route de Vrigne Meuse
08440 VIVIER AU COURT

SIRET : 528 234 222 000 16
Code A.P.E. : 7010 Z

XXXXXXXXXX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

XXXXXXXXXX

Exercice clos le 30 Avril 2018

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 Avril 2018

Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « FINANCIERE JACQUEMARD » relatifs à l'exercice clos le 30 Avril 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 mai 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

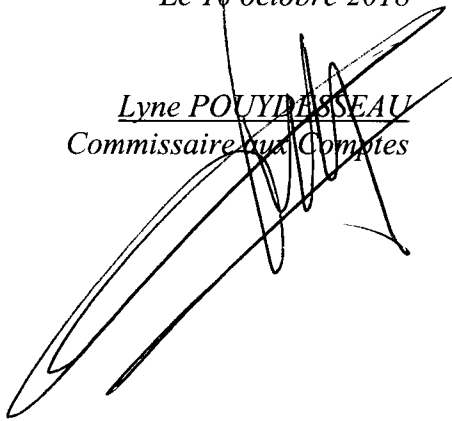
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Charleville-Mézières,

Le 10 octobre 2018

Lyne POUYDASSEAU
Commissaire aux Comptes



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/04/2018	12	30/04/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		90 000		90 000		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		993		948	46	4.83
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		90 993		90 948	46	0.05
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		90 993		90 948	46	0.05
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		133 354		122 182	11 172	9.14
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 540			1 540	
Total VIII		1 540			1 540	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1 540			1 540	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		5 007		3 774	1 233	32.67
Total des produits (I+III+V+VII)		415 418		327 415	88 003	26.88
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		288 611		209 007	79 604	38.09
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		126 807		118 408	8 399	7.09

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/04/2018 12			Exercice N-1 30/04/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	324 380		324 380	236 020		88 360	3'
Chiffre d'affaires NET	324 380		324 380	236 020		88 360	3'
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			44	447		403	9'
Autres produits			1	1		1	73'
Total des Produits d'exploitation (I)			324 425	236 468		87 957	3'
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			58 535	48 128		10 407	2'
Impôts, taxes et versements assimilés			7 964	6 044		1 919	3'
Salaires et traitements			144 581	105 587		38 994	36'
Charges sociales			70 786	45 277		25 509	56'
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			195	195			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			4	2		1	5'
Total des Charges d'exploitation (II)			282 064	205 233		76 831	3'
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			42 361	31 234		11 126	3'
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/04/2018 12		Exercice N-1 30/04/2017 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 188 100)	188 100		188 100			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	18 810		18 810			
	Réserves statutaires ou contractuelles	583 147		504 739		78 408	15.53
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	126 807		118 408		8 399	7.09
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	916 864		830 057		86 807	10.46
	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses			60 030		60 030	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 412		5 009		404	8.06
	Dettes fiscales et sociales	49 146		34 442		14 704	42.69
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	10 000				10 000	
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	64 558		99 481		34 923	35.11
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	981 422		929 538		51 884	5.58

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

64 558

99 481

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/04/2018 12			Exercice N-1 30/04/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 000		2 000	2 000		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions				1 735	1 735	10
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	803 925		803 925	803 925		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		805 925		805 925	807 660	1 735	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	91 176		91 176	34 968	56 208	16
	Autres créances	73 272		73 272	53 671	19 601	3
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	10 415		10 415	32 960	22 545	6
	Charges constatées d'avance (3)	634		634	279	355	12
	Total III	175 497		175 497	121 878	53 619	4
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	981 422		981 422	929 538	51 884	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	x	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture		NA

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	x	
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	x	
Informations générales complémentaires	x	
Informations complémentaires (CICE)	x	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	x	
Etat des amortissements	x	
Etat des provisions		NA
Etat des échéances des créances et des dettes	x	
Composition du capital social	x	
Provision spéciale de réévaluation (1976)		NA
Frais d'établissement		NA
Frais de recherche appliquée et de développement		NA
Fonds commercial		NA
Autres immobilisations incorporelles	x	
Evaluation des immobilisations corporelles	x	
Evaluation des amortissements	x	
Titres immobilisés	x	
Créances immobilisées		NA
Evaluation des matières et marchandises		NA
Evaluations des produits et en cours		NA
Dépréciation des stocks et en cours		NA
Opérations à long terme		NA
Produits nets partiels sur travaux en cours		NA
Différence d'évaluation sur éléments fongibles		NA
Evaluation des créances et des dettes	x	
Avances ou crédits alloués aux dirigeants		NA
Obligations convertibles ou échangeables		NA
Evaluation des valeurs mobilières de placement		NA
Dépréciation des valeurs mobilières de placement		NA
Différence d'évaluation sur les titres		NA
Disponibilités en Euros	x	
Disponibilités en devises		NA
Produits à recevoir	x	
Charges à payer	x	
Charges et produits constatés d'avance	x	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		NA
Primes de remboursement des obligations		NA
Ecart de conversion sur opérations en devises		NA
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	x	

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

Subventions d'équipement		NA
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT		
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	x	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Montant des engagements financiers		NA
Informations en matière de crédit bail		NA
Engagement en matière de pensions et retraites		NS
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures		NA
Liste des filiales et participations	x	
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Produits et charges exceptionnels		NA
Transferts de charges		NS
Frais accessoires d'achat		NA
Valeurs mobilières		NA
Produits et charges sur exercices antérieurs		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

**De la SAS Financière JACQUEMARD sis à VIVIER-AU-COURT (08440), Parc
Activité Ecovert, Route de Vrigne-Meuse dont le secteur d'activité est la gestion
de portefeuille titres (Holding)**

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2018, dont le total est de 981.422 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 324.380 Euros et dégageant un bénéfice de 126.807 Euros, ont été établis selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentation des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin, des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2017 au 30/04/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président de la société.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 31 Décembre 2017, l'Associée unique a décidé de transférer le siège social du 2 rue du Grand ban - ZAC du grand Ban - 08000 LA FRANCHEVILLE à Parc Activité Ecovert - route de Vrigne Meuse - 08440 VIVIER AU COURT, à compter du 2 janvier 2018.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :

La société a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, l'inscription en frais d'établissement,
- en ce qui concerne les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et titres de placement immobilisés, la comptabilisation en charges.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles,
- les coûts de développement,
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosses révisions.

Informations générales complémentaires

Régime de l'intégration fiscale :

Depuis le 1er Mai 2015, la société SAS Financière JACQUEMARD a opté pour le régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

Le périmètre d'intégration comprend :

- société mère intégrante : SAS Financière JACQUEMARD
- société filiale intégrée : SC C.M.T.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt prévoit que les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

Informations relatives au CICE

Le montant du CICE au titre de la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 a fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes pour un montant de 2.382 € et d'une provision de 744 € relative aux salaires de l'année 2018 ; sur l'exercice précédent une provision avait été comptabilisée au titre des salaires couvrant la période du 1er janvier 2017 au 30 avril 2017 pour un montant de 631 €, soit un montant global de 2.495 € enregistré en contrepartie des frais de personnel.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 000	
Constructions sur sol d'autrui		1 950	
	TOTAL	1 950	
Autres participations		803 925	
	TOTAL	803 925	
	TOTAL GENERAL	807 875	

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			2 000	2 000
Constructions sur sol d'autrui			1 950		
	TOTAL		1 950		
Autres participations				803 925	803 925
	TOTAL			803 925	803 925
	TOTAL GENERAL		1 950	805 925	805 925

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol d'autrui	215	1 735	1 950	
TOTAL	215	1 735	1 950	
TOTAL GENERAL	215	1 735	1 950	

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	1 735				
TOTAL	1 735				
TOTAL GENERAL	1 735				

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	91 176	91 176	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	744	744	
Impôts sur les bénéfices	1 151	1 151	
Taxe sur la valeur ajoutée	857	857	
Groupe et associés	70 043	70 043	
Débiteurs divers	477	477	
Charges constatées d'avance	634	634	
TOTAL	165 082	165 082	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 412	5 412		
Personnel et comptes rattachés	8 739	8 739		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 251	16 251		
Taxe sur la valeur ajoutée	21 573	21 573		
Autres impôts taxes et assimilés	2 583	2 583		
Autres dettes	10 000	10 000		
TOTAL	64 558	64 558		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	49 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	100.0000	1 881			1 881

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
NOM COMMERCIAL	2 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Evaluation des amortissements

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

En l'absence de décomposition, les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 20 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	90 240
Autres créances	744
Total	90 984

Créances clients et comptes rattachés :

- Clients factures à établir

Autres créances :

- CICE 2018 à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 739
Dettes fiscales et sociales	2 583
Autres dettes	10 000
Total	17 322

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :

- Frais de déplacements : 127 €
- Honoraires : 3.075 €
- Frais d'actes & de contentieux : 45 €
- Services bancaires : 70 €
- Tickets restaurants : 650 €
- TVA sur FNP : 773 €

Dettes fiscales & sociales :

- Taxe sur les salaires : 1.815 €
- Taxe d'apprentissage : 336 €
- Formation continue : 272 €
- CFE : 160 €

Autres dettes :

- Frais de déplacements : 10.000 €

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	634
Total	634

Charges constatées d'avance d'exploitation :

- Médecine du travail : 64 €
- Téléphonie : 80 €
- Frais de déplacement : 45 €
- Réceptions : 445 €

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	803 925		
Créances clients et comptes rattachés	91 176		
Autres créances	70 043		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	780		

ANNEXE

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		90 993

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- EURL A.G.S.JACQUEMARD	8 000	55 406	100.00	8 000	8 000	456		395 961	55 406	
- EURL T.T.H. JACQUEMARD	8 000	835 511	100.00	8 000	8 000			1 369 686	190 788	20 000
- EURL JACQUEMARD JACKY	40 000	1 857 581	100.00	783 776	783 776			5 260 081	166 466	70 000
- SC C.M.T.	100	39 276	99.00	99	99	69 587		2 787	10 437	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- SARL A.M.A.	8 000	33 836	50.00	4 000	4 000			106 816	3 165	
- SCI SCI VILLERS	100	1 243	50.00	50	50			19 887	1 444	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

« FINANCIERE JACQUEMARD »
Société par actions simplifiée au capital de 188.100 Euros
Siège social
Parc activité Ecovert – Route de Vrine Meuse
08440 VIVIER-AU-COURT
528.234.222 RCS Sedan

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 OCTOBRE 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2018

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant au montant de 126.807,11 Euros de la manière suivante :

- | | |
|--|------------------|
| – à titre de dividendes, la somme de 40.000,00 Euros,
soit 31,90 Euros pour chacune des actions composant
le capital social, | 60.000,00 Euros, |
| – le solde, soit le montant de 66.707,11 Euros,
au poste « Autres réserves » qui se trouve ainsi porté au
montant de 649.854,17 Euros, | 66.807,11 Euros, |

Total égal au bénéfice de l'exercice.....	126.807,11 Euros.
--	--------------------------

L'Associé unique reconnaît avoir été informé que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20%, soit une taxation globale de 30% à verser dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er Janvier 2019.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices clos, ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Montants</u>
2014/2015	60.192 Euros éligibles à l'abattement
2015/2016	60.192 Euros éligibles à l'abattement
2016/2017	40.000 Euros éligibles à l'abattement

Certifié conforme,
L'Associé unique et Président,
Christophe JACQUEMARD :

